

dien National, à Montréal, qui, à son tour, doit les obtenir de ses bureaux régionaux. On m'apprend en outre que la grève des camionneurs des Postes a retardé encore les choses. Je suppose que cette raison en vaut une autre, mais j'ai fait tout ce que j'ai pu pour fournir les réponses.

L'honorable M. Flynn: De toute façon, vous ne devriez pas être gêné de le dire.

L'honorable M. Martin: Je ne le suis évidemment pas.

Quant à l'interpellation n° 4, le Secrétariat d'État s'est informé auprès de l'organisation du sénateur Beaubien, la Société Radio-Canada. J'ai vérifié auprès du ministère aujourd'hui et on espère avoir les renseignements au début de la semaine prochaine. Sinon, je fournirai alors une autre explication et, à ce sujet, je consulterai le leader de l'opposition.

L'honorable M. Flynn: Vous n'êtes pas obligé de le faire; vous agissez beaucoup mieux que je ne le ferais à votre place.

L'honorable M. Martin: Au sujet de l'interpellation n° 5, le bureau du ministre des Transports m'a fait savoir que les renseignements nécessaires pour répondre aux questions ont été demandés à Terre-Neuve. Les fonctionnaires ont communiqué avec le bureau de Terre-Neuve et ils comptent avoir les réponses la semaine prochaine. Si je ne les obtiens pas la semaine prochaine, j'en parlerai au sénateur Cook.

Quant à l'interpellation n° 6, le bureau du sous-ministre de l'Expansion économique régionale s'est adressé à la Commission de la capitale nationale aujourd'hui, et l'on espère, me dit-on, que les réponses seront prêtes d'ici la fin de la semaine prochaine.

L'honorable Edgar Fournier (Madawaska-Restigouche): Honorables sénateurs, que dire de l'interpellation n° 4?

L'honorable M. Martin: Elle devra être réservée.

L'honorable M. Flynn: Sans motif?

L'honorable M. Martin: Je vous demande pardon, j'ai donné une explication au sujet de l'interpellation n° 4. J'ai dit que le secrétaire d'État a prié Radio-Canada de répondre. J'ai communiqué aujourd'hui avec le ministère, qui attend les réponses au début de la semaine prochaine.

L'honorable Edgar Fournier: Honorables sénateurs, je ne sais si j'enfreins le Règlement en reprenant le sujet. Toutefois, je tiens d'abord à remercier le leader du gouvernement

de ses démarches, car je sais qu'il fait de son mieux pour obtenir les réponses.

Nombre de sénateurs m'ont interrogé sur l'avion Custer Channel Wing, dont il est question dans l'interpellation n° 4. Or, étant donné que la question semble bizarre, me serait-il permis de prendre un moment pour la développer?

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche) veut dire quelques mots au sujet de la demande de renseignements n° 4. Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

L'honorable M. Fournier (Madawaska-Restigouche): Je vous remercie, honorables sénateurs. Je serai bref.

L'avion Custer Channel Wing, conçu il y a environ 25 ans, est ce qu'on appelle un avion STOLL ou ADAC, et il est construit de façon à décoller et à atterrir sur une distance réduite. On pourrait dire qu'il est à mi-chemin entre l'hélicoptère et l'avion classique. L'idée en a été conçue aux États-Unis, mais, il y a cinq ans, on a formé au Canada une compagnie pour construire cet avion, compagnie qui, me dit-on, aurait eu toutes sortes de difficultés avec le ministère des Transports.

Cet avion ayant été démolé au Canada, on en a construit un autre qu'on a mis à l'essai et qui s'est révélé un succès. Le *Telegram* de Toronto publiait le 18 mars une photo de l'appareil arrivant à New York et l'*International Herald Tribune*, publié à Paris, faisait paraître le 23 mars un éditorial assez long sur cet avion. Je voudrais en citer un passage. Voici un passage de l'article:

M. Blick, professeur de génie aérospatial et mécanique à l'Université de l'Oklahoma, où l'on effectue des recherches sur l'avion, sous contrat, dit que le propulseur pousse l'air très rapidement dans ce canal...

Selon M. Blick, un avion à turbopropulseur Lockheed Electra, qui transporte environ 100 voyageurs, peut décoller sur une distance de 252 pieds s'il est muni de canaux autour de chacun de ses quatre moteurs. Pour prendre son vol, l'Electra a normalement besoin de 2,620 pieds.

Après avoir surmonté de nombreuses difficultés, cette compagnie a finalement obtenu, il y a environ trois ans, l'autorisation d'amener l'appareil au Canada. Il s'est rendu dans la ville de Québec où il a été accueilli par les journalistes. Radio-Canada était là pour filmer le décollage et l'atterrissage. Plusieurs vols de